



GUTENBERG
FINANCE

GUTENBERG OBLIGATIONS

N° Agrément FCP19840011 ISIN FR 0007368865

Classification AMF : OPCVM « obligations et autres titres de créances libellés en euro » OPCVM d'OPCVM jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion : L'OPCVM cherche à suivre la performance de l'indice de référence BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. La stratégie d'investissement de l'OPCVM est dynamique et s'appuie essentiellement, à concurrence de 90% minimum, mais non exclusivement, sur un investissement en obligations à taux fixe, à taux variable, indexées ou convertibles, en titres participatifs et en titres de créances négociables, libellés en euro ou swappés en euro et de maturité proche de celle de son indicateur de référence.

L'indicateur de référence est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

POLITIQUE DE GESTION au 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNEE 2026

L'année a débuté avec des signaux encourageants autour d'éventuelles négociations de cessez-le-feu en Ukraine, tandis que la chute du régime de Nicolas Maduro au Venezuela, consécutive à une intervention américaine, a ravivé les tensions en Amérique latine et entretenu une forte volatilité sur les marchés de l'énergie. Aux États-Unis, la nomination de Kevin Warsh à la présidence de la Réserve fédérale en remplacement de Jerome Powell a constitué le principal événement institutionnel. Perçu comme particulièrement attaché à la lutte contre l'inflation, il a rapidement adopté une communication prudente et résolument dépendante des données économiques, conduisant les investisseurs à revoir à la baisse leurs anticipations de baisse des taux. Dans le même temps, l'économie américaine continuait de ralentir progressivement, tandis que la Banque Centrale Européenne maintenait également une posture attentiste dans un contexte de croissance toujours fragile.

Le mois de février a marqué un changement de régime pour les marchés. Si la Cour suprême américaine a invalidé une partie des hausses de droits de douane instaurées par l'administration Trump, réduisant une source importante d'incertitude économique, cette évolution a rapidement été éclipsée par une brutale dégradation de la situation au Moyen-Orient. Une opération militaire menée par les États-Unis et Israël contre plusieurs infrastructures stratégiques iraniennes, ayant entraîné la mort du guide suprême Ali Khamenei, a provoqué une riposte immédiate de Téhéran contre plusieurs bases américaines dans le Golfe. Cette escalade a rapidement replacé les risques géopolitiques au premier plan des préoccupations des investisseurs, faisant craindre une perturbation durable des flux énergétiques mondiaux.

Les tensions se sont encore intensifiées au cours des mois de mars et d'avril. Le blocage du détroit d'Ormuz et les attaques contre plusieurs infrastructures pétrolières ont entraîné une envolée spectaculaire des prix du brut, le WTI progressant d'environ 50 % sur le seul mois de mars avant de se stabiliser à des niveaux historiquement élevés. Ce choc énergétique a ravivé les craintes inflationnistes à l'échelle mondiale et fortement réduit la visibilité économique. Face à cette situation, les banques centrales ont privilégié une approche prudente. Aux États-Unis, la FED a maintenu ses taux directeurs inchangés tout en adoptant un discours plus ferme face au risque inflationniste. En Zone euro, la BCE a également conservé le statu quo, estimant que la hausse des prix de l'énergie fragilisait le processus de désinflation engagé depuis plusieurs trimestres et limitait sa capacité à assouplir rapidement sa politique monétaire.

À partir du mois de mai, les marchés ont progressivement retrouvé un climat plus serein, même si les tensions géopolitiques sont restées élevées. Les affrontements entre l'Iran et les États-Unis ont perdu en intensité, tandis que les prix du pétrole se sont stabilisés à des niveaux durablement élevés. Aux États-Unis, Kevin Warsh a confirmé une approche monétaire particulièrement prudente lors de sa première réunion à la tête de la FED. Malgré un ralentissement de l'activité, les investissements massifs dans les infrastructures liées à l'intelligence artificielle et la bonne tenue du marché de l'emploi ont continué de soutenir l'économie américaine. En Europe, la BCE a également conservé une approche attentiste,

Christine Lagarde soulignant la résilience de l'économie de la Zone euro tout en rappelant que les prix de l'énergie demeuraient un facteur de risque important pour l'inflation.

Le mois de juin a enfin été marqué par une amélioration progressive du contexte géopolitique, avec la réouverture du détroit d'Ormuz et un reflux des prix du pétrole. Si cette accalmie a été favorable aux marchés financiers, les banques centrales sont restées particulièrement vigilantes. La BCE a relevé ses taux directeurs de 25 points de base afin de prévenir une diffusion durable du choc énergétique à l'ensemble de l'économie européenne. De son côté, Kevin Warsh a mis fin à la pratique de la *forward guidance*, réaffirmant que la politique monétaire américaine serait désormais exclusivement guidée par les données économiques. Malgré l'amélioration récente du contexte énergétique, l'inflation demeure supérieure à l'objectif des banques centrales, qui restent déterminées à préserver leur crédibilité.

Le 1er semestre 2026 s'achève sur une hausse de 3,12% du CAC 40 et un gain de 8,37% de le Stoxx600.

Que retenir de ce 1er semestre ? La paix relative entre l'Iran et les Etats-Unis est instable, et laisse présager un rebond durable des prix du pétrole. Les Etats-Unis semblent imperméables aux incertitudes géopolitiques grâce aux investissements massifs dans les infrastructures pour le déploiement de l'Intelligence Artificielle. Du côté des banques centrales, la FED laisse entrevoir des hausses de taux face à une économie américaine résiliente et par craintes d'un regain d'inflation lié au pétrole et aux matières premières. En Europe, la BCE a augmenté ses taux à 2,25% par anticipation d'une hausse de l'inflation.

Gutenberg Obligations

Gutenberg Obligations a bénéficié de l'obligation corporate Viridien 2030 (+10%) ainsi que des deux titres participatifs Renault (+4%) et CNP Assurances (+5%). Les contributeurs à la baisse ont été peu nombreux, sans impact significatif sur la VL du fonds.

La petite position dans le fonds Gutenberg Actions a été bénéfique à hauteur de 0,30%, au regard de la performance de ce dernier.

Peu de mouvements notables. AXA perpétuelle a été renforcé au cours du semestre.

► **Au 30 juin 2026** la valeur liquidative nette du FCP Gutenberg Obligations enregistre une hausse de 1% tandis que l'Euro Barclays 3-5 ans progresse de 0,64%.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site www.gutenbergfinance.com en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Septembre 2026.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- **Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 30 juin 2026** ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 30/06/2026

Investissement direct 91,29 %* Trésorerie 8,71 %
Exposition totale 100 %*

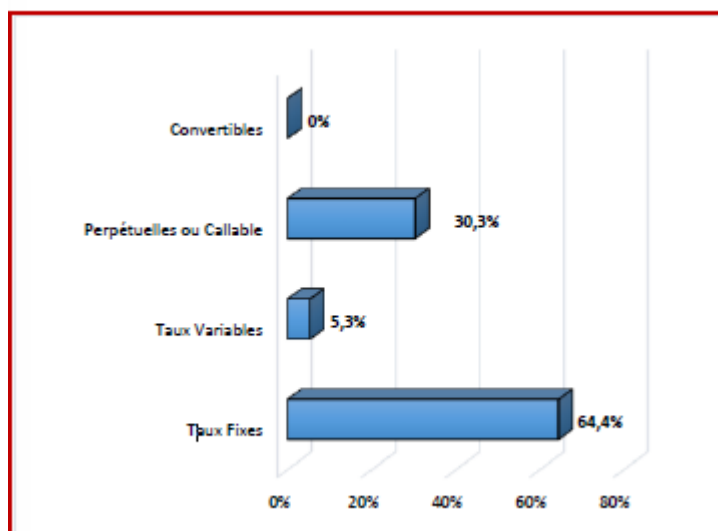
* Fourchette d'exposition sur l'actif net jusqu'à 120% (voir prospectus)

Au 30 juin 2026, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

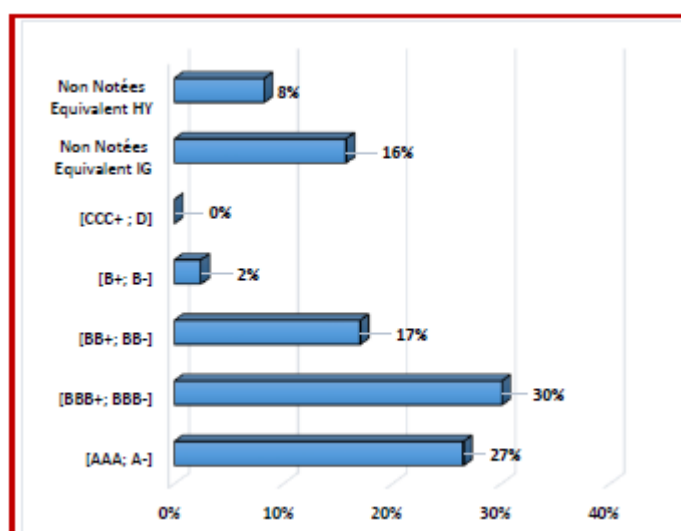
30 juin 2026	29 133 parts	Valeur liquidative : 346,21 €	Valeur d'actif : 10 086 312,35 €
30 juin 2025	26 470 parts	Valeur liquidative : 339,44 €	Valeur d'actif : 8 984 976,80 €

STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 30/06/2026

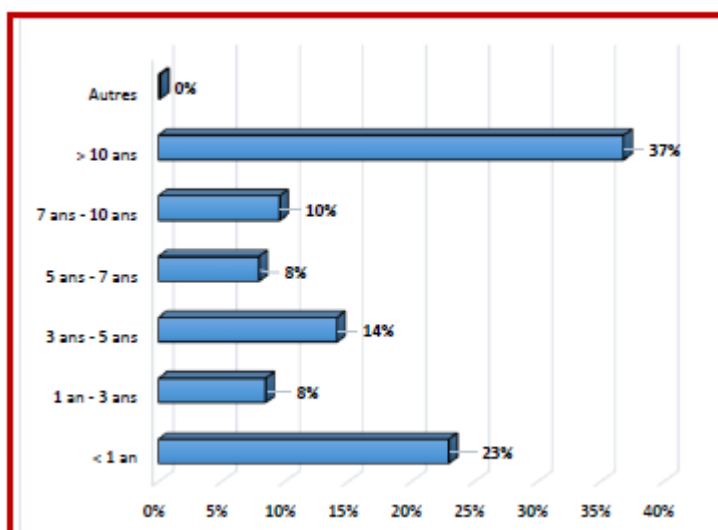
REPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATION



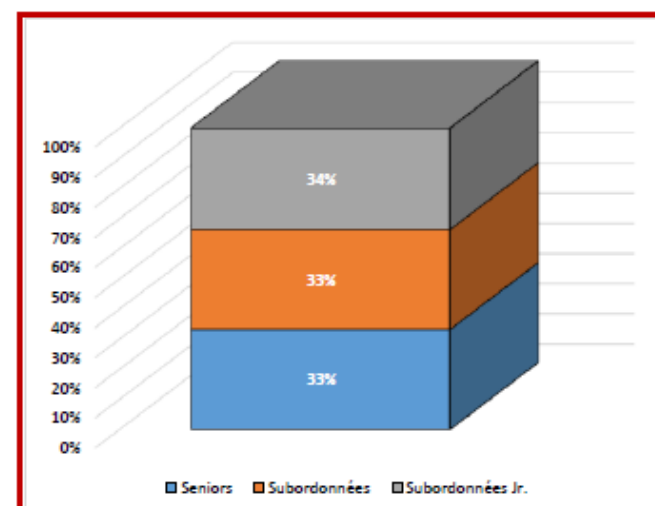
REPARTITION PAR NOTATION



REPARTITION PAR MATURITE



REPARTITION PAR SENIORITE



RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

Portefeuille Obligataire :	
Rendement actuariel :	5,18%
Maturité Moyenne :	8,08
Sensibilité :	2,58
Duration :	2,69
Dérivés :	
Actions :	0,0%
Taux :	0,0%
Devises :	0,0%
Option :	0,0%
Autres :	0,0%
Gutenberg Obligations :	
Taux d'investissement :	91%
Nombre de lignes :	32

PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

Principaux émetteurs :

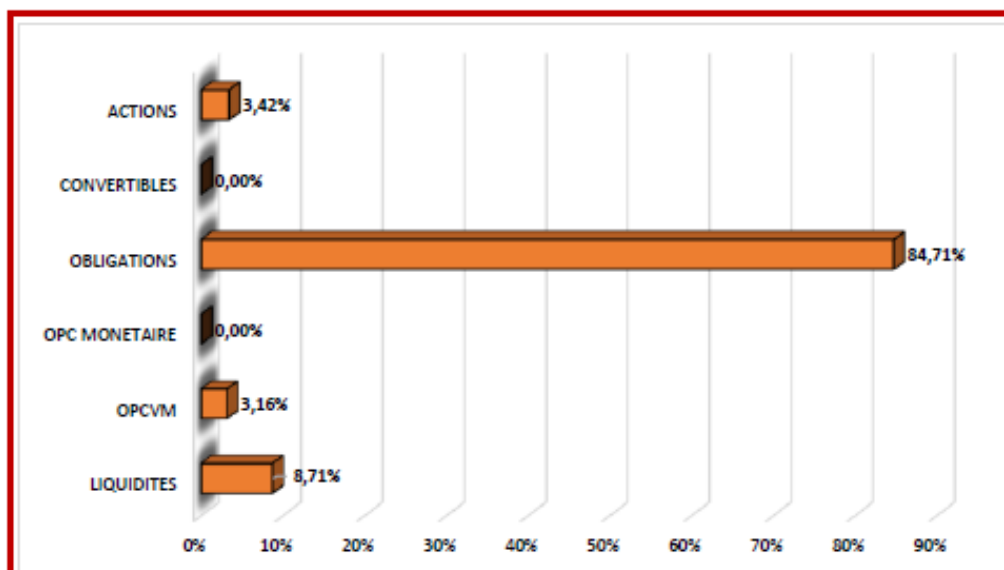
- BTF 09/2026
- AXA float perp
- TEREOS
- ZAVAROVALNICA TRIGLAV DD
- VIRIFP 8 1/2 10/15/30

Principaux Achats :

BTF 2026, LA POSTE PERP, MACIF 2052

Principales Ventes :

REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2020	0,88%	-0,82%	-7,37%	2,72%	2,18%	1,11%	-0,15%	0,59%	-0,16%	0,58%	3,02%	0,34%	2,55%
2021	-0,23%	0,23%	0,25%	0,95%	0,39%	0,44%	0,39%	0,34%	-0,89%	-0,31%	0,22%	0,39%	2,18%
2022	-0,31%	-1,27%	0,32%	-0,75%	-0,24%	-3,87%	2,35%	-1,53%	-3,40%	-0,41%	-0,61%	-0,24%	-8,52%
2023	2,61%	0,18%	-0,63%	-0,42%	-0,01%	-0,07%	0,72%	0,25%	-0,55%	0,46%	0,84%	1,17%	4,61%
2024	0,76%	-0,44%	0,68%	-0,43%	0,37%	0,05%	1,0%	0,69%	-0,35%	-2,04%	-1,35%	-0,05%	-1,16%
2025	-2,27%	1,12%	-2,21%	0,74%	1,61%	0,35%	0,61%	0,53%	0,81%	-0,36%	-0,48%	-0,11%	0,25%
2026	0,89%	-0,04%	-1,59%	1,20%	0,59%	-0,03%							0,99%

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 25 ANS

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6,07%	5,45%	2,72%	5,83%	1,53%	0,49%	1,76%	4,11%	6,95%	0,64%	-1,71%	7,51%	4,28%	5,49%	2,56%	0,36%	5,06%	-7,09%	5,08%	2,55%	2,18%	-8,52%	4,61%	-1,16%	0,25%	0,99%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG depuis le 01 janvier 2023 soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : www.gutenbergfinance.com.

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 du RG-AMF lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, ...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

Risque actions :

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Information relative au traitement des actifs non liquide

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

- Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :

Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM telle que modifiée par la Directive (UE) 2024/927 (AIFM 2), ainsi que par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références réglementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (8 collaborateurs, 150 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du *Reporting*, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Aucune rémunération variable distribuée sur l'année 2026.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

Population concernée

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement. L'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Pour information : Aucune rémunération variable distribuée au 1^{er} semestre 2026. La rémunération fixe est a été déterminée lors de l'établissement du bilan courant mars 2026.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DIC, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.